

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2022_140

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE

DEPLACEMENT D'ELUS

**CONGRES DES MAIRES DE
FRANCE**

**APPROBATION D'UN MANDAT
SPECIAL**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 décembre 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 1^{er} décembre 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conformément à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, a été affiché, sous forme de liste des délibérations, à la porte de la mairie le 27 octobre 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Nabih NEJJAR, Jacky BARRAUD, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Isabelle BERTHELOT, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Brigitte BONNEFOND, *adjointes*, Delphine DEBATISSE, Richard MOUSSE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Michelle BOUCHET

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Isabelle BERTHELOT Nathalie TISSIER-MICHAUD Brigitte BONNEFOND Delphine DEBATISSE Richard MOUSSE	Véronique MOUILLER Thierry ROLLET Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR Eric MICHAUD

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20221208-DCM_2022_140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 09/12/2022

ADMINISTRATION GENERALE

**DEPLACEMENT D'ELUS - CONGRES DES MAIRES DE FRANCE
APPROBATION D'UN MANDAT SPECIAL**

Véronique Mouiller, première adjointe en charge de l'action culturelle et de la communication expose à l'assemblée :

Le Congrès des Maires de France s'est déroulé à Paris, Porte de Versailles du 22 au 24 novembre 2022.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 15 000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur de grands thèmes d'actualité relatifs à la gestion des collectivités territoriales, donnant ainsi l'occasion aux élus de s'exprimer et d'obtenir des réponses indispensables à l'exercice de leur mandat. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis à vis des communes.

La participation des élus présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par *27 voix pour et 6 abstentions* :

1°) donne mandat spécial postérieurement à Jean-Luc CHERVIN, maire, Eric MICHAUD et Jean-Luc REYNARD, adjoints, qui ont représenté la ville de Riorges au Congrès des Maires de France qui s'est déroulé du 22 au 24 novembre 2022 ;

2°) accepte le remboursement aux frais réels des dépenses de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation de justificatifs ;

3°) dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget.

Riorges, le 9 décembre 2022

La secrétaire de séance,
Michelle BOUCHET

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN